

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États financiers

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Ressources Cartier inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Ressources Cartier inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique que la capacité de l'entité d'assurer la continuité de son exploitation repose sur la réalisation de ses actifs et sur l'obtention de nouveaux fonds. Malgré le fait que l'entité ait réussi à obtenir des fonds nécessaires jusqu'à présent, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 1 des états financiers, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

En plus de la question décrite dans la section « ***Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation*** » du rapport de l'auditeur, nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit devant être communiquée dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation des indicateurs de dépréciation des actifs d'exploration et frais d'exploration reportés

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2.3, 2.7, 2.11 et 8 des états financiers. L'entité possède des propriétés minières de 8 143 417 \$ et a des frais d'exploration reportés de 27 206 703 \$. La valeur comptable des propriétés minières et des frais d'exploration reportés fait l'objet d'un test de dépréciation par l'entité uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;
- aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation par leur développement ou leur vente est peu probable.

À chaque date de clôture, l'entité effectue une évaluation des indicateurs potentiels de dépréciation. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation des indicateurs de dépréciation des propriétés minières et des frais d'exploration reportés constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des propriétés minières et des frais d'exploration reportés. Cette question est l'une des plus importantes du fait des difficultés soulevées par l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit visant à apprécier les conclusions de l'entité quant à savoir si les facteurs, pris individuellement et collectivement, constituent des indicateurs de dépréciation.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons évalué l'analyse des indicateurs de dépréciation de l'entité et considéré si cette analyse était cohérente avec les informations obtenues d'autres aspects de l'audit comme suit :

- Appréciation du statut des droits d'exploration de l'entité au moyen de discussions avec la direction et d'une inspection de la correspondance accessible avec les autorités gouvernementales afin de déterminer si des droits pourraient être perdus ou non renouvelés par l'entité ou par les autorités gouvernementales.
- Évaluation afin de déterminer si des dépenses de prospection futures sont prévues par l'entité et si les activités de prospection et d'évaluation cesseront au moyen de ce qui suit :
 - Inspection des dépenses prévues au budget pour l'exercice à venir et prise en compte des flux de trésorerie disponibles, y compris du financement conclu après la clôture de l'exercice, pour répondre à ces dépenses prévues au budget.
 - Lecture des communications internes et externes de l'entité et des informations de marché accessibles au public, comme les procès-verbaux des réunions, les rapports techniques de l'entité, les communiqués de presse, le rapport de gestion et les prix du marché des marchandises.
 - Évaluation de la capacité de l'entité à budgéter avec précision les dépenses d'exploration en comparant les dépenses d'exploration budgétées de l'exercice précédent de l'entité aux dépenses d'exploration réellement engagées.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre les autres informations et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, en nous fondant sur les travaux que nous avons exécutés sur ces autres informations, nous concluons que ces autres informations comportent une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 6

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Marc-André Fontaine.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 24 avril 2025

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États de la situation financière

(en \$ canadiens)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Actif		
COURANT		
Trésorerie (note 4)	1 228 177	4 739 698
Autres actifs financiers courants (note 5)	144 600	110 200
Débiteurs (note 6)	973 779	287 015
Frais payés d'avance	21 467	41 091
	2 368 023	5 178 004
NON COURANT		
Immobilisations corporelles	10 751	14 778
Actifs au titre des droits d'utilisation (note 7)	82 089	117 768
Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (note 8)	35 350 120	41 952 741
TOTAL DE L'ACTIF	37 810 983	47 263 291
Passif		
COURANT		
Fournisseurs et autres créditeurs	162 466	161 523
Partie courante des obligations découlant de contrats de location (note 9)	36 201	35 662
Passif lié aux actions accréditives (note 16)	346 154	147 749
	544 821	344 934
NON COURANT		
Obligations découlant de contrats de location (note 9)	46 803	83 004
Impôts sur le résultat et impôts miniers différés (note 15)	3 756 043	4 716 948
TOTAL DU PASSIF	4 347 667	5 144 886
Capitaux propres		
Capital-actions et bons de souscription (note 10)	60 556 122	59 443 625
Surplus d'apport	4 468 031	4 100 303
Déficit	(31 406 293)	(21 264 579)
Cumul des autres éléments du résultat global	(154 544)	(160 944)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	33 463 316	42 118 405
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	37 810 983	47 263 291

Mode de présentation et continuité de l'exploitation (note 1)

Éventualités et engagements (note 16)

Événement postérieur à la date de clôture (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration

(Signé) Philippe Cloutier, administrateur

(Signé) Alain Laplante, administrateur

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États des variations des capitaux propres

(en \$ canadiens)

	Nombre d'actions	Capital- actions et bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	351 800 077	59 443 625	4 100 303	(21 264 579)	(160 944)	42 118 405
Résultat net de l'exercice	-	-	-	(10 141 714)	-	(10 141 714)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	6 400	6 400
Total du résultat global	-	-	-	(10 141 714)	6 400	(10 135 314)
Émission d'actions nette des frais d'émission (note 10)	12 811 010	1 112 497	-	-	-	1 112 497
Rémunération fondée sur des actions (note 10)	-	-	367 728	-	-	367 728
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	364 611 087	60 556 122	4 468 031	(31 406 293)	(154 544)	33 463 316
 SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	 314 820 044	 55 572 843	 3 818 810	 (19 876 668)	 (8 344)	 39 506 641
Résultat net de l'exercice	-	-	-	(1 387 911)	-	(1 387 911)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(152 600)	(152 600)
Total du résultat global	-	-	-	(1 387 911)	(152 600)	(1 540 511)
Émission d'actions nette des frais d'émission (note 10)	36 980 033	3 870 782	-	-	-	3 870 782
Rémunération fondée sur des actions (note 10)	-	-	281 493	-	-	281 493
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	351 800 077	59 443 625	4 100 303	(21 264 579)	(160 944)	42 118 405

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États du résultat net et du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

(en \$ canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Frais d'administration		
Salaires (note 11)	582 594	552 478
Consultants	1 723	1 387
Rémunération fondée sur des actions (note 10)	287 999	227 252
Honoraires	131 422	100 174
Développement corporatif (analystes et courtiers)	143 897	378 463
Rencontres promotionnelles	29 156	100 292
Relations aux investisseurs	64 843	163 010
Assurances, taxes et permis	27 650	27 272
Amortissement des immobilisations corporelles	3 243	3 071
Amortissement des droits d'utilisation	21 097	19 668
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 136	-
Fournitures de bureau	39 045	65 392
Télécommunications	6 068	5 487
Formation et déplacements	18 504	11 787
Publicité et commandites	7 027	10 868
Information aux actionnaires	42 719	40 485
Impôts de la Partie XII.6 liée aux actions accréditives	44 863	6 215
	1 452 986	1 713 301
Autres dépenses (revenus)		
Vente d'une option sur propriété radiée (note 8 (a))	(28 000)	(94 000)
Dévaluation d'actifs d'exploration et de frais d'exploration reportés (note 8)	9 921 411	-
Frais d'exploration autres	2 176	7 355
Charges financières (note 12)	6 322	7 303
Revenus d'intérêts	(99 064)	(140 583)
	(11 255 831)	(1 493 376)
Résultat avant impôts sur le résultat et impôts miniers différés	(11 255 831)	(1 493 376)
Impôts sur le résultat et impôts miniers différés (note 15)	(1 114 117)	(105 465)
	(10 141 714)	(1 387 911)
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires	(10 141 714)	(1 387 911)
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers courants (note 5)	6 400	(152 600)
Résultat global de l'exercice attribuable aux actionnaires	(10 135 314)	(1 540 511)
Perte nette par action de base et diluée	(0,03)	(0,00)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base et diluées	354 519 268	323 646 370

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

(en \$ canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	(10 141 714)	(1 387 911)
Ajustements pour :		
Impôts sur le résultat et impôts miniers différés (note 15)	(1 114 117)	(105 465)
Rémunération fondée sur des actions (note 10)	287 999	227 252
Vente d'une option sur propriété radiée (note 8 (a))	(28 000)	(94 000)
Dévaluation d'actifs d'exploration et de frais d'exploration reportés (note 8)	9 921 411	-
Charge d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location	1 062	491
Amortissement des immobilisations corporelles	3 243	3 071
Amortissement des droits d'utilisation	21 097	19 668
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 136	-
Intérêts payés sur obligations découlant de contrats de location capitalisées en tant qu'actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (note 9)	(2 255)	(1 050)
Revenus d'intérêts	(99 064)	(140 583)
Intérêts perçus	99 064	140 583
	(1 050 138)	(1 337 944)
 Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(162 301)	291 986
Frais payés d'avance	19 624	31 923
Fournisseurs et autres créditeurs	(9 417)	(61 259)
Flux de trésorerie affectés aux activités opérationnelles	(1 202 232)	(1 075 294)
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions et de bons de souscription (note 10)	1 487 432	4 260 700
Frais d'émission d'actions (note 10)	(21 985)	(88 151)
Emprunt	-	(40 000)
Paievements en vertu d'obligations découlant de contrats de location (note 9)	(35 662)	(36 030)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 429 785	4 096 519
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 210)	(962)
Crédits d'impôt reçus	266 137	10 328
Acquisition d'actifs d'exploration et de frais d'exploration reportés (note 8)	(4 003 001)	(5 264 408)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(3 739 074)	(5 255 042)
 Variation nette de la trésorerie	(3 511 521)	(2 233 817)
Trésorerie au début de l'exercice	4 739 698	6 973 515
 Trésorerie à la fin de l'exercice	1 228 177	4 739 698

Renseignements supplémentaires (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

Incorporation et nature des activités

Ressources Cartier inc. (la « Société ») a été constituée le 17 juillet 2006 à l'origine en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec et est régie depuis le 14 février 2011 par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Son siège social se situe au 1740, chemin Sullivan, Suite 1000, Val-d'Or, Québec. Ses activités comprennent principalement l'acquisition et l'exploration de biens miniers au Canada.

La Société n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables. Bien que, au stade actuel des travaux d'exploration, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas les titres de propriété à la Société. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect de dispositions réglementaires.

La recouvrabilité des montants indiqués au titre des propriétés minières et frais d'exploration reportés dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future, ou du produit de la cession de tels biens. En date des états financiers, la valeur comptable des propriétés minières et frais d'exploration reportés représente, selon la direction, la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Cette valeur pourrait toutefois être réduite dans le futur.

Le 24 avril 2025, le conseil d'administration de la Société a approuvé ces états financiers annuels.

1. Mode de présentation et continuité de l'exploitation

Ressources Cartier Inc. est une société d'exploration minière dont les activités se situent au Canada.

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des « Autres actifs financiers courants » qui sont évalués à la juste valeur et la rémunération fondée sur des actions classées dans les capitaux propres, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la continuité de l'exploitation, ce qui signifie que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal des activités. À ce jour, la société n'a pas généré de revenu et en est au stade de l'exploration et du développement. La société a subi une perte nette et un flux de trésorerie négatif provenant des opérations de 10 141 714 \$ et 1 202 232 \$, respectivement, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et a un déficit de 31 406 293 \$ au 31 décembre 2024. La capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur le fait d'obtenir le financement nécessaire pour mener à bien l'exploration et le développement, et sa capacité à réaliser une production future rentable ou le produit de la cession de celle-ci. Malgré le fait qu'elle ait réussi à obtenir des fonds nécessaires jusqu'à présent, il n'y a aucune garantie de réussite dans l'avenir. La direction prévoit que le fonds de roulement (actifs à court terme moins passifs à court terme) de la Société, combiné au financement complété le 23 avril 2025 (voir note 20), fournira à la Société un financement adéquat pour couvrir ses dépenses administratives générales budgétisées et pour faire face à ses obligations à court terme pour les 12 prochains mois. La Société n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend sur un certain nombre de facteurs échappant au contrôle de l'entreprise, notamment de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ces biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens. Les conditions ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les présents états financiers ne tiennent pas compte des ajustements qui devraient être effectués à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux montants présentés au titre des charges et au classement des postes des états de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas fondée, et ces ajustements pourraient être importants.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

2. Méthodes comptables significatives

2.1 Généralités

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les méthodes comptables significatives ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

2.2 Rémunération fondée sur des actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel elle peut attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants des options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la Société. Ce plan ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La rémunération fondée sur des actions est comptabilisée en dépenses ou dans les frais d'exploration, avec la contrepartie en augmentation du « surplus d'apport ».

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la dépense est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées à la fin de chaque période de présentation ou lorsqu'il y a des indications que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans la période en cours. Aucun ajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans les périodes antérieures si le nombre d'options sur actions exercées finalement diffère de celui qui avait été prévu à l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les montants reçus sont portés au capital-actions. La juste valeur de chaque option est renversée du surplus d'apport au capital-actions.

2.3 Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés

La Société inscrit au coût ses actifs miniers composés des droits miniers détenus en exclusivité, de participations indivises dans des droits miniers ainsi que des frais d'exploration reportés moins certains recouvrements.

Les frais d'exploration sont capitalisés sur la base de blocs de droits spécifiques ou d'aires d'intérêt géologique jusqu'à ce que les actifs miniers soient mis en production, vendus ou abandonnés.

Ces coûts seront amortis sur la durée d'exploitation des actifs miniers après le début de la production ou radiés si les actifs miniers sont vendus ou si les projets sont abandonnés.

Les frais d'exploration généraux non liés à des actifs d'exploration spécifiques sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

La récupération des montants indiqués au titre des droits miniers et des frais d'exploration reportés dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les droits miniers et les frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de minéraux ayant un potentiel économique. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

2. Méthodes comptables significatives (suite)

2.3 Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (suite)

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des droits miniers, diminués des crédits d'impôt relatifs aux ressources liés à ces dépenses, sont imputés au coût des actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en lien avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, droit minier par droit minier, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins les crédits d'impôt relatifs aux ressources et le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est considérée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

Si'il était établi que la viabilité d'un droit minier n'est pas assurée ou si le droit minier était abandonné, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable, l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés au droit minier correspondant sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie « Actifs miniers en construction ». Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation, et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier les titres de propriétés minières dans lesquels elle détient des intérêts, conformément aux pratiques de l'industrie pour ce stade d'exploration et de développement de ces propriétés, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur ces propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant; tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation ou sur la vente d'une option sur une propriété radiée en résultat.

2.4 Crédit de droits remboursables et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits remboursables selon la *Loi concernant les droits sur les mines*. Ce crédit de droits remboursables est calculé sur les frais d'exploration admissibles engagés au Québec et comptabilisé comme recouvrement d'impôt aux résultats. En vertu de l'IAS 12, *Impôt sur le résultat*, les crédits de droits remboursables sont imputés aux impôts différés sur le résultat lorsque la Société prévoit conserver le bien minier au moment de la mise en production.

De plus, la Société a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les sociétés minières sur les frais d'exploration admissibles engagés. Le crédit d'impôt remboursable pourra atteindre 28 % du montant des frais admissibles engagés. En vertu de l'IAS 20 - *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, ce crédit d'impôt à l'exploration a été imputé en réduction des frais engagés.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

2. Méthodes comptables significatives (suite)

2.5 Impôts sur le résultat et impôts miniers

La charge d'impôts est composée des impôts exigibles et des impôts différés. Les impôts sont comptabilisés en résultat sauf s'ils sont liés à des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global ou directement au sein des capitaux propres.

Impôts exigibles et impôts miniers

Les actifs et/ou les passifs d'impôts exigibles et d'impôts miniers comprennent les montants à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer auprès de ces autorités fiscales pour la période en cours et les périodes de présentation antérieures et qui n'ont pas été réglées à la fin de la période de présentation de l'information financière. La charge d'impôts exigibles se fonde sur le résultat de la période après les ajustements pour tenir compte des éléments non imposables ou non déductibles. La dépense d'impôts miniers se fonde sur le résultat de la période après les ajustements pour tenir compte des éléments non imposables et non déductibles. Les impôts exigibles et les impôts miniers sont calculés en fonction des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard des cas où la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation.

Impôts différés et impôts miniers différés

Les impôts différés sont comptabilisés à l'aide de la méthode du passif fiscal, sur les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états de la situation financière. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés sans actualisation, sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue au cours de la période de réalisation lorsque ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

2.6 Fonds réservés à l'exploration

La Société obtient des fonds pour faire de l'exploration en vertu de conventions de souscription d'actions accréditives. Ces fonds doivent servir à des dépenses d'exploration admissibles au cours d'une période prédéterminée. Si la Société n'engage pas de dépenses d'exploration admissibles au cours d'une période prédéterminée, elle sera tenue d'indemniser les détenteurs de ces actions de tous les impôts et autres frais occasionnés par le fait que la Société n'ait pas engagé les dépenses d'exploration requises.

2.7 Dépréciation d'actifs à long terme

Actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs frais d'exploration et dévaluation reportés fait l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation ou lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche et il n'est pas prévu qu'ils soient renouvelés;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs d'exploration et d'évaluation par leur développement ou leur vente est peu probable.

À chaque date de clôture, l'entité effectue une évaluation des indicateurs potentiels de dépréciation. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

2. Méthodes comptables significatives (suite)

2.7 Dépréciation d'actifs à long terme (suite)

Actifs non financiers (suite)

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

Les propriétés minières et les actifs d'exploration et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe indiquant que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'unité (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.8 Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions moins les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Émissions d'unités

La société a simplifié la présentation des capitaux propres en regroupant les postes représentant les bons de souscription (443 800 \$ au 31 décembre 2023) et les actions ordinaires (58 999 825 \$ au 31 décembre 2023) en un seul poste, car cela représente mieux le produit du financement obtenu.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

2. Méthodes comptables significatives (suite)

2.8 Capitaux propres (suite)

Placements accréditifs

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs pour lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives. À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur du passif lié aux actions accréditives selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire au prix d'une action accréditive à la date de clôture du financement. Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ». Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite, avec pour contrepartie un recouvrement d'impôt. Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un recouvrement d'impôt. La Société utilise la méthode générale.

Bons de souscription

Les bons de souscription d'actions sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même, qui seront uniquement réglés par la livraison par la Société d'un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres en échange d'un montant déterminé de trésorerie.

2.9 Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

2.10 Instruments financiers

Classification et évaluation des actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme évalué : au coût amorti; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La classification des actifs financiers est généralement fondée sur le modèle d'affaires dans lequel un actif financier est géré et ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Les dérivés incorporés dans des contrats où l'hôte est un actif financier dans le champ d'application de la norme ne sont jamais séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué pour la classification.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

2. Méthodes comptables significatives (suite)

2.10 Instruments financiers (suite)

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions suivantes et n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en actions qui n'est pas détenu à des fins de transaction, la Société peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce choix est fait sur la base du placement par placement.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global décrits ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cela comprend tous les actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, la Société peut désigner de façon irrévocable un actif financier qui répond autrement aux exigences à évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à la juste valeur par le biais du résultat si cela élimine ou réduit de manière significative une non-concordance comptable qui en découlerait autrement.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'un compte à recevoir sans élément de financement significatif initialement évalué au prix de la transaction) est initialement évalué à la juste valeur majorée, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition.

La Société a fait le choix irrévocable de désigner ses placements en actions comme actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ainsi, les variations de juste valeur sont enregistrées aux autres éléments du résultat global. Lorsque l'actif financier sera décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global ne sera pas reclassé au résultat net à titre d'ajustement de reclassement.

Classification et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société classe actuellement dans les passifs financiers évalués au coût amorti ses fournisseurs et autres créiteurs.

Les passifs financiers à la juste valeur sont initialement évalués à leur juste valeur et sont réévalués à chaque date de clôture, toute variation étant comptabilisée dans le résultat net.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou expirées.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

2. Méthodes comptables significatives (suite)

2.10 Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit établi de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le tableau suivant résume le classement des différents actifs et passifs financiers.

Actifs/Passifs	Classification selon IFRS 9
Trésorerie	Coût amorti
Autres actifs financiers courants	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti

2.11 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers impose à la direction d'établir des estimations et des hypothèses et d'exercer son jugement à l'égard d'événements futurs. Les estimations et les jugements sont constamment remis en question. Ils se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer des estimations, des hypothèses et des jugements posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

Les paragraphes suivants décrivent les jugements les plus critiques de la direction dans l'application de méthodes comptables.

Jugements critiques :

Dépréciation d'actifs à long terme

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. La direction revoit régulièrement la valeur comptable de ses actifs d'exploration et frais d'exploration reportés aux fins de dépréciation. Chaque année, la Société effectue une évaluation des indicateurs potentiels de dépréciation. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (note 2.10).

Impôts sur le résultat et impôts miniers différés

L'évaluation des impôts sur le résultat à payer et des actifs et passifs d'impôt différé exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans le cadre de l'interprétation et de l'application des lois fiscales pertinentes. Le montant réel au titre des impôts sur le résultat est établi de manière définitive uniquement au moment du dépôt de la déclaration de revenus et de son acceptation par les autorités pertinentes, soit après la publication des états financiers.

3. Normes et interprétations nouvelles ou révisées

3.1 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui n'ont pas été adoptées au cours de l'exercice écoulé, n'ont pas été présentées, à l'exception d'IFRS 18, puisqu'elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur ces états financiers de la Société.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

3. Normes et interprétations nouvelles ou révisées (suite)

3.1 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction dans une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

En outre, des modifications de portée limitée ont été apportées à l'IAS 7 *État des flux de trésorerie*, comme le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

La Société travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les modifications auront sur les états financiers primaires et les notes aux états financiers.

4. Trésorerie

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la trésorerie inclut un compte bancaire portant intérêt et un compte bancaire sans intérêt comme suit :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	\$	%	\$	%
Compte bancaire portant intérêt	62 701	3,05 - 4,55	4 535 725	4,05 - 4,30
Compte bancaire sans intérêt	1 165 476	-	203 973	-
Total	1 228 177		4 739 698	

La trésorerie inclut un montant de 1 000 000 \$ (3 106 820 \$ au 31 décembre 2023) qui doit être dépensé en frais d'exploration admissibles avant le 31 décembre 2025.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

5. Autres actifs financiers courants

Titres négociables de sociétés d'exploration minière cotées, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	110 200	40 800
Additions (note 8)	28 000	222 000
Variation de la juste valeur	6 400	(152 600)
Solde à la fin de l'exercice	144 600	110 200

6. Débiteurs

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Crédit de droits miniers et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources	782 637	258 174
Taxes à la consommation	191 142	28 841
	973 779	287 015

7. Actifs au titre des droits d'utilisation

	Bâtiment Total
	\$
Solde au 31 décembre 2022	41 578
Amortissement des droits d'utilisation	(33 262)
Addition	109 452
Solde au 31 décembre 2023	117 768
Amortissement des droits d'utilisation	(35 679)
Solde au 31 décembre 2024	82 089

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

8. Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés

	Cadillac (anciennement Mine Chimo)	Wilson ^(b)	Benoist ⁽¹⁾	Fenton	Total
<i>% de participation</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	
	\$	\$	\$	\$	\$
Propriétés minières					
Solde au 31 décembre 2023	7 346 773	72 000	737 723	724 644	8 881 140
Dévaluation	-	-	(737 723)	-	(737 723)
Solde au 31 décembre 2024	7 346 773	72 000	-	724 644	8 143 417
Frais d'exploration reportés					
Solde au 31 décembre 2023	21 305 180	495 112	9 183 554	2 087 755	33 071 601
Additions					
Géologie	396 181	2 342	-	3 297	401 820
Forage	3 099 013	-	-	-	3 099 013
Géochimie	279 569	-	-	-	279 569
Frais de bureau de l'exploration	10 171	-	-	-	10 171
Arpentage et chemins d'accès	208 703	-	-	-	208 703
Location et entretien carothèque	235	-	-	-	235
Droits, taxes et permis	6 222	562	134	135	7 053
Amortissement des améliorations locatives et mobilier et équipement liés à l'exploration	1 859	-	-	-	1 859
Amortissement des droits d'utilisation	14 582	-	-	-	14 582
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location	1 193	-	-	-	1 193
Rémunération à base d'actions (note 10)	79 729	-	-	-	79 729
Total des frais d'exploration reportés	4 097 457	2 904	134	3 432	4 103 927
Dévaluation des frais d'exploration reportés	-	-	(9 183 688)	-	(9 183 688)
	4 097 457	2 904	(9 183 554)	3 432	(5 079 761)
Crédits d'impôt	(785 137)	-	-	-	(785 137)
Additions nettes de l'exercice	3 312 320	2 904	(9 183 554)	3 432	(5 864 898)
Total des frais d'exploration reportés au 31 décembre 2024	24 617 500	498 016	-	2 091 187	27 206 703
Total des actifs d'exploration et frais d'exploration reportés au 31 décembre 2024	31 964 273	570 016	-	2 815 831	35 350 120

Toutes les propriétés minières de la Société sont situées dans le nord-ouest du Québec.

La Société est assujettie à des royautés sur certaines propriétés.

- (1) À la suite d'une analyse des travaux effectués afin d'évaluer le potentiel futur de chacune des propriétés de la Société, les travaux d'exploration sur le projet Benoist ont été retardés pour une période indéterminée en raison de la logistique et des accès difficiles et coûteux du projet. La propriété dévaluée représente 73 titres miniers. Par conséquent, les portions de propriété pour ces droits miniers ainsi que les frais d'exploration qui s'y rattachent ont été dévalués pour des montants respectifs de 737 723 \$ et 9 183 688 \$.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

8. Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (suite)

	Cadillac (anciennement Mine Chimo)	Wilson ^(b)	Benoist	Fenton	Total
<i>% de participation</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	
	\$	\$	\$	\$	\$
Propriétés minières					
Solde au 31 décembre 2023 et 2022	7 346 773	72 000	737 723	724 644	8 881 140
Frais d'exploration reportés					
Solde au 31 décembre 2022	16 856 730	622 857	9 181 135	2 087 368	28 748 090
Additions					
Géologie	400 747	-	-	-	400 747
Forage	3 614 132	-	-	-	3 614 132
Géochimie	200 507	-	-	-	200 507
Frais de bureau de l'exploration	8 501	-	-	-	8 501
Arpentage et chemins d'accès	18 742	-	-	-	18 742
Location et entretien carothèque	4 197	-	-	-	4 197
Droits, taxes et permis	362 538	255	2 419	387	365 599
Amortissement des améliorations locatives et mobilier et équipement, liés à l'exploration	2 352	-	-	-	2 352
Amortissement des droits d'utilisation	13 594	-	-	-	13 594
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location	559	-	-	-	559
Rémunération à base d'actions (note 10)	54 241	-	-	-	54 241
Vente d'une option sur propriété (note 8 (b))	-	(128 000)	-	-	(128 000)
Total des frais d'exploration reportés	4 680 110	(127 745)	2 419	387	4 555 171
Crédits d'impôt	(231 660)	-	-	-	(231 660)
Additions nettes de l'exercice	4 448 450	(127 745)	2 419	387	4 323 511
Total des frais d'exploration reportés au 31 décembre 2023	21 305 180	495 112	9 183 554	2 087 755	33 071 601
Total des actifs d'exploration et frais d'exploration reportés au 31 décembre 2023	28 651 953	567 112	9 921 277	2 812 399	41 952 741

Toutes les propriétés minières de la Société sont situées dans le nord-ouest du Québec.

La Société est assujettie à des royautés sur certaines propriétés.

- (a) Le 12 mai 2021, une convention d'option avec Delta Resources Limited (« Delta ») a été signée en vue d'optionner 100 % de ses intérêts dans sa propriété Dollier située à 30 km au sud de la ville de Chibougamau. Au cours de la période d'option de quatre ans, Delta aura le droit exclusif d'acquérir un intérêt de 100 % en émettant, en faveur de la Société, un total de 600 000 actions ordinaires de Delta et en engageant des dépenses en exploration d'au moins 1 000 000 \$ sur la propriété Dollier.

Lors de la signature de la convention, la Société a reçu 10 000 \$ en espèces et 100 000 actions ordinaires de Delta ayant une juste valeur de 42 000 \$. Toutes les actions émises dans le cadre de la convention sont assujetties à un délai de détention statutaire de quatre mois. Si Delta acquiert un intérêt de 100 % dans la propriété Dollier, la Société retiendra une redevance de production de 2 % NSR sur la propriété Dollier, dont 1% sera rachetable pour 2 000 000 \$ et l'autre 1 % sera rachetable, par Delta, pour 15 000 000 \$.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

8. Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (suite)

- (a) À la date du premier anniversaire, le 25 mai 2022, la Société a reçu 100 000 actions ordinaires de Delta ayant une juste valeur de 11 000 \$. Ce montant a été comptabilisé à l'état du résultat net et du résultat global en tant que vente d'une option sur propriété radiée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

À la date du deuxième anniversaire, le 26 mai 2023, la Société a reçu 200 000 actions ordinaires de Delta ayant une juste valeur de 94 000 \$. Ce montant a été comptabilisé à l'état du résultat net et du résultat global en tant que vente d'une option sur propriété au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À la date du troisième anniversaire, le 27 mai 2024, la Société a reçu 200 000 actions ordinaires de Delta ayant une juste valeur de 28 000 \$. Ce montant a été comptabilisé à l'état du résultat net et du résultat global en tant que vente d'une option sur propriété durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La propriété Dollier avait été radiée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- (b) Le 26 avril 2021, une convention d'option avec Earthwise Mineral Corp. (« Earthwise ») a été signée en vue d'optionner 100 % des intérêts de la propriété Wilson, située à 15 km à l'est de la municipalité de Lebel-sur-Quévillon. Au cours de la période d'option de cinq ans, Earthwise aura le droit exclusif de gagner un intérêt de 100 % en payant à la Société un montant totalisant 1 000 000 \$ en espèces, en émettant, en faveur de la Société, un total de 5 000 000 actions ordinaires de Earthwise, en engageant des dépenses d'au moins 6 000 000 \$ et en effectuant au moins 24 000 m de forage au diamant sur la propriété Wilson.

Lors de la signature de la convention, la Société a reçu un montant de 200 000 \$ en espèces et 700 000 actions ordinaires de Earthwise ayant une juste valeur de 91 000 \$. La somme de 291 000 \$ a été comptabilisé en diminution du coût de l'actif durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

À la date du premier anniversaire, le 22 avril 2022, la Société a reçu un montant de 150 000 \$ en espèces et 700 000 actions ordinaires de Earthwise ayant une juste valeur de 31 500 \$. La somme de 181 500 \$ a été comptabilisé en diminution du coût de l'actif durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

À la date du deuxième anniversaire, le 4 mai 2023, la Société a reçu 1 600 000 actions ordinaires ayant une juste valeur de 128 000 \$. Ce montant a été comptabilisé en diminution du coût de l'actif durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, la Société détient 1 740 000 actions ordinaires, représentant environ 14,61 % des actions ordinaires émises et en circulation de Earthwise sur une base non diluée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'entente avec Earthwise a été résiliée par la Société, car Earthwise n'a pas respecté les termes de la convention.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

9. Obligations découlant de contrats de location

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Obligations découlant de contrats de location à l'état de la situation financière		
Solde au début de l'exercice	118 666	45 244
Addition	-	109 452
Charge d'intérêts	2 255	1 050
Paielements	(37 917)	(37 080)
Solde à la fin de l'exercice	83 004	118 666
Partie courante des obligations découlant de contrats de location	(36 201)	(35 662)
Obligations découlant de contrats de location	46 803	83 004
Analyse des échéances - flux de trésorerie contractuels non actualisés		
Moins d'un an	38 196	37 917
De un à cinq ans	47 745	85 941
Total des obligations découlant de contrats de location non actualisés	85 941	123 858

10. Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, avec droit de vote et participantes

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde au début de l'exercice	351 800 077	59 443 625	314 820 044	55 572 843
Actions émises et payées				
Placements privés accréditifs (a) (c) (d)	8 379 808	1 059 950	35 522 890	4 253 701
Renonciation des déductions fiscales liées aux actions accréditives (a) (c) (d)	-	(346 154)	-	(294 164)
Placements privés (b) (e)	4 431 202	487 432	1 457 143	204 000
	12 811 010	1 201 228	36 980 033	4 163 537
Frais d'émission (note 1 et (a) (b) (c) (d) (e))	-	(88 731)	-	(292 755)
Solde à la fin de l'exercice	364 611 087	60 556 122	351 800 077	59 443 625

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

10. Capital-actions (suite)

(a) Émission d'actions accréditives le 27 décembre 2024

Le 27 décembre 2024, la Société a complété un placement privé réalisé sans l'intermédiaire d'un courtier. La Société a émis 7 692 308 actions accréditives de la Société au prix de 0,13 \$ par action pour un produit brut de 1 000 000 \$. Dans le cadre du placement, les placeurs pour compte ont reçu une commission en actions égale à 6 % du produit brut reçu par la Société, ce qui représente 687 500 actions pour une valeur de 59 950 \$. Des frais d'émission totalisant 11 410 \$ ont réduit le capital-actions.

La Société a aussi renoncé aux déductions fiscales liées aux actions accréditives, ce qui a réduit de 346 154 \$ le capital-actions et la contrepartie est présentée à titre de passif lié aux actions accréditives.

(b) Émission d'actions ordinaires le 15 novembre 2024

Le 15 novembre 2024, la Société a complété un placement privé totalisant 487 432 \$. Au total, la Société a émis 4 431 202 unités (les « unités ») au prix de 0,11 \$ par unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription, chacun permettant à son détenteur de souscrire une action ordinaire au prix de 0,16 \$ pour une période de 36 mois suivant la date de clôture. Des frais d'émission de 17 371 \$ ont été engagés par la Société en lien avec ce financement.

(c) Émission d'actions accréditives le 14 décembre 2023

Le 14 décembre 2023, la Société a complété un placement privé réalisé sans l'intermédiaire d'un courtier. La Société a émis 13 000 000 actions accréditives de la Société au prix de 0,10 \$ par action pour un produit brut de 1 300 000 \$ et 11 000 000 actions accréditives de la Société au prix de 0,11 \$ par action pour un produit brut de 1 210 000 \$, totalisant une somme en espèces de 2 510 000 \$. Dans le cadre du placement, les placeurs pour compte ont reçu une commission en actions égale à 6 % du produit brut reçu par la Société, ce qui représente 1 506 000 actions pour une valeur de 150 600 \$. Des frais d'émission totalisant 172 416 \$ ont réduit le capital-actions.

La Société a aussi renoncé aux déductions fiscales liées aux actions accréditives, ce qui a réduit de 55 000 \$ le capital-actions et la contrepartie est présentée à titre de passif lié aux actions accréditives.

(d) Émission d'actions accréditives le 1^{er} mai 2023

Le 1^{er} mai 2023, la Société a complété un placement privé réalisé sans l'intermédiaire d'un courtier. La Société a émis 5 140 000 actions accréditives de la Société au prix de 0,155 \$ par action pour un produit brut de 796 700 \$ et 4 545 455 actions accréditives de la Société au prix de 0,165 \$ par action pour un produit brut de 750 000 \$, totalisant une somme en espèces de 1 546 700 \$. Dans le cadre du placement, les placeurs pour compte ont reçu une commission en espèces égale à 3 % du produit brut reçu par la Société pour une somme de 46 401 \$ et une commission en actions égale à 3 % du produit brut reçu par la Société, ce qui représente 331 435 actions pour une valeur de 46 401 \$. Des frais d'émission totalisant 110 306 \$ ont réduit le capital-actions.

La Société a aussi renoncé aux déductions fiscales liées aux actions accréditives, ce qui a réduit de 239 164 \$ le capital-actions et la contrepartie est présentée à titre de passif lié aux actions accréditives.

(e) Émission d'actions ordinaires le 9 mai 2023

Le 9 mai 2023, la Société a complété un placement privé totalisant 204 000 \$. Au total, la Société a émis 1 457 143 actions au prix de 0,14 \$ chacune. Des frais d'émission de 10 033 \$ ont aussi réduit le capital-actions.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

10. Capital-actions (suite)

Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions qui a été approuvé par les actionnaires. Le nombre maximal d'actions réservées en vertu du régime est de 10 % du nombre d'actions émises et en circulation (sur une base non diluée). Les options accordées à une seule personne ne peuvent excéder 5 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Les options sont acquises sur une période de 12 mois à compter de la date d'octroi et sont susceptibles d'exercice sur une durée maximale de cinq ans.

Le tableau suivant présente les renseignements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	19 900 000	0,16	18 225 000	0,17
Émises - employés	7 250 000	0,08	5 250 000	0,11
Expirées	(4 925 000)	0,14	(3 575 000)	0,15
En circulation à la fin de l'exercice	22 225 000	0,14	19 900 000	0,16
Susceptibles d'exercice à la fin de l'exercice	16 700 000	0,15	15 950 000	0,17

Le tableau suivant résume certaines informations sur les options d'achat d'actions en circulation et susceptibles d'exercice :

Prix	Options en circulation au 31 décembre 2024			Options susceptibles d'exercice au 31 décembre 2024		
	Nombre d'options	Durée de vie moyenne pondérée (années)	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Durée de vie moyenne pondérée (années)	Prix de levée moyen pondéré \$
0,065 \$ à 0,125 \$	14 375 000	4,10	0,09	8 850 000	3,66	0,09
0,135 \$ à 0,185 \$	2 250 000	2,41	0,15	2 250 000	2,41	0,15
0,195 \$ à 0,245 \$	3 800 000	0,70	0,22	3 800 000	0,70	0,22
0,255 \$ à 0,305 \$	1 800 000	1,40	0,31	1 800 000	1,40	0,31
0,065 \$ à 0,305 \$	22 225 000	3,13	0,14	16 700 000	2,58	0,15

Prix	Options en circulation au 31 décembre 2023			Options susceptibles d'exercice au 31 décembre 2023		
	Nombre d'options	Durée de vie moyenne pondérée (années)	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Durée de vie moyenne pondérée (années)	Prix de levée moyen pondéré \$
0,085 \$ à 0,105 \$	5 050 000	4,48	0,09	2 400 000	4,48	0,10
0,11 \$ à 0,215 \$	10 700 000	2,36	0,15	9 400 000	2,36	0,14
0,22 \$ à 0,305 \$	4 150 000	2,18	0,27	4 150 000	2,18	0,27
0,085 \$ à 0,305 \$	19 900 000	2,86	0,16	15 950 000	2,63	0,17

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

10. Capital-actions (suite)

Régime d'options d'achat d'actions (suite)

La juste valeur moyenne des options octroyées a été estimée selon le modèle Black-Scholes à 0,06 \$ (0,06 \$ en 2023) par option à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2024	2023
Taux d'intérêt sans risque	3,18%	3,26%
Volatilité prévue	93 %	75 %
Taux de dividende prévu	néant	néant
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	5 ans	5 ans

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total de la rémunération fondée sur des actions a été de 367 728 \$ (281 493 \$ en 2023). Du total de la rémunération fondée sur des actions, un montant total de 287 999 \$ est présenté dans les état du résultat net et du résultat global (227 252 \$ en 2023) et un montant de 79 729 \$ est présenté dans les actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (54 241 \$ en 2023).

Bons de souscription

Le tableau suivant présente les changements survenus au cours de l'exercice :

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)
En circulation au début	7 000 000	0,16	1,39	7 000 000	0,16	2,39
Attribués - placements privés ⁽¹⁾	4 431 202	0,16	2,87	-	-	-
En circulation à la fin	11 431 202	0,16	1,35	7 000 000	0,16	1,39

⁽¹⁾ Lors de l'émission, les bons de souscription sont assujettis à un délai de détention statutaire de quatre mois et un jour. Ces bons de souscription ont une durée maximale de 36 mois suivant leur date d'émission.

Les bons de souscription en circulation se détaillent comme suit :

Date d'expiration	Prix de levée \$	Nombre
Mai 2025	0,16	7 000 000
Novembre 2027	0,16	4 431 202
		11 431 202

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

11. Rémunération du personnel

La charge au titre des avantages du personnel est analysée comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Salaires et honoraires	934 878	912 829
Coûts de la sécurité sociale	57 556	59 709
Rémunération fondée sur des actions	361 995	280 203
Régimes à cotisations définies	47 747	44 597
	<u>1 402 176</u>	<u>1 297 338</u>
Moins : salaires et rémunération fondée sur des actions capitalisés aux actifs d'exploration et frais d'exploration reportés	<u>(511 452)</u>	<u>(462 031)</u>
Charge au titre des avantages du personnel	<u>890 724</u>	<u>835 307</u>

La charge au titre des avantages du personnel est répartie dans les postes suivants :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Salaires	582 594	552 478
Rémunération fondée sur des actions	282 266	225 962
Rencontres promotionnelles	17 502	53 210
Formation et déplacements	8 362	3 657
	<u>890 724</u>	<u>835 307</u>

12. Charges financières

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Intérêts et frais bancaires	5 260	6 812
Charge d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location	1 062	491
Total des charges financières	<u>6 322</u>	<u>7 303</u>

13. Flux de trésorerie

Renseignements supplémentaires

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie liés aux activités opérationnelles, de financement et d'investissement		
Variation des frais d'émission inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs	6 796	7 603
Variation des frais d'exploration reportés inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs	3 563	654 031
Renversement de la provision des droits miniers	-	2 048

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

14. Instruments financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie porte intérêt à taux fixe. En relation avec celle-ci, la Société est exposée de façon limitée à une variation de la juste valeur, car la Société prévoit l'utiliser à court terme pour son exploitation.

Risque de liquidité

La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations. Tel qu'indiqué à la note 1, la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose, entre autres, sur le fait d'obtenir le financement nécessaire pour mener à bien l'exploration et le développement. Malgré le fait que la Société ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Analyse du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses engagements de frais d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions au moyen de financements privés.

Tous les passifs financiers viennent à échéance dans moins de 12 mois.

Sensibilité au risque de crédit

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, comme le résume le tableau suivant :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Trésorerie	1 228 177	4 739 698

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

14. Instruments financiers (suite)

Sensibilité au risque de crédit (suite)

Aucun actif financier de la Société n'est garanti par un instrument de garantie ou par une autre forme de rehaussement de crédit.

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières réputées dont la notation externe de crédit est excellente.

Juste valeur des instruments financiers

La Société définit la hiérarchie des évaluations à la juste valeur en vertu de laquelle ses instruments financiers sont évalués de la façon suivante : le niveau 1 inclut les prix cotés, non ajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques; le niveau 2 inclut les données autres que les prix visés au niveau 1 qui sont observables par l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et le niveau 3 inclut les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables. Les titres négociables de sociétés d'exploration minière cotées sont classés selon le niveau 1.

La valeur comptable de la trésorerie et des fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de la juste valeur en fonction de la date d'échéance rapprochée de ces instruments.

15. Impôts sur le résultat et impôts miniers différés

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat, calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec avec la charge d'impôts figurant dans les états financiers, se détaille comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Résultat avant impôts sur le résultat et impôts miniers	(11 255 831)	(1 493 376)
Recouvrement d'impôts selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,5 % (26,5 % au 31 décembre 2023)	(2 982 795)	(395 745)
Impôts différés relatifs aux actifs de prospection et d'évaluation financés par des actions accréditives	974 342	1 468 740
Dépenses non déductibles à des fins fiscales	77 697	62 976
Frais d'émission d'actions sans incidence sur le résultat	(23 514)	(77 580)
Variation des attributs fiscaux non reconnus	2 065 415	(378 070)
Ajustement des années antérieures	(16 469)	747
Impôts miniers liés aux radiations de frais d'exploration	(1 079 521)	-
Autres	23 940	7 201
	(960 905)	688 269
Droits miniers	(5 463)	58
Prime sur actions accréditives	(147 749)	(793 792)
Impôts sur le résultat et impôts miniers différés	(1 114 117)	(105 465)

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

15. Impôts sur le résultat et impôts miniers différés (suite)

La Société a accumulé, aux fins de l'impôt fédéral et provincial, des pertes autres que des pertes en capital qui peuvent être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs et qui expirent comme suit :

Année d'expiration	31 décembre 2024	
	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2025	8 387	7 530
2026	5 699	4 765
2027	524 066	521 001
2028	725 416	718 518
2029	724 776	720 746
2030	955 459	952 206
2031	792 271	777 709
2032	1 114 872	1 100 591
2033	865 813	842 225
2034	808 358	800 904
2035	697 789	694 214
2036	584 553	580 931
2037	1 557 695	1 557 695
2038	1 337 806	1 337 806
2039	1 232 485	1 232 485
2040	1 468 539	1 468 539
2041	1 448 595	1 446 228
2042	1 555 613	1 550 295
2043	1 659 140	1 655 166
2044	1 347 379	1 347 377
	19 414 711	19 316 931

Actifs d'impôt différé non reconnus

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, car il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles à l'encontre desquels des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pourraient être imputés. Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à l'égard des éléments suivants :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital	5 133 654	3 497 039
Frais d'émission d'actions	101 039	-
Actifs financiers à la juste valeur	74 786	-
Immobilisations corporelles	77 069	-
Actifs au titre des droits d'utilisation	243	-
Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés	175 663	-
	5 562 454	3 497 039

Des actifs d'impôt différé en lien avec les frais d'émission d'actions d'un montant de 101 039 \$ (nil \$ au 31 décembre 2023) ont été reconnus.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

15. Impôts sur le résultat et impôts miniers différés (suite)

Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés se détaillent comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Immobilisations corporelles	-	75 416
Actifs au titre des droits d'utilisation	-	239
Pertes autres qu'en capital	-	1 279 223
Actifs financiers à la juste valeur	-	75 634
Frais d'émission d'actions	-	150 964
Actifs d'impôts différés	-	1 581 476
Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés	(3 756 043)	(6 298 424)
Passif d'impôts différés	(3 756 043)	(4 716 948)

Variation des impôts différés

	Solde au 31 décembre 2023	Comptabilisé en résultat	Solde au 31 décembre 2024
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	75 416	(75 416)	-
Actifs au titre des droits d'utilisation	239	(239)	-
Frais d'exploration reportés	(6 298 424)	2 542 381	(3 756 043)
Actifs financiers à la juste valeur	75 634	(75 634)	-
Frais d'émission d'actions	150 964	(150 964)	-
Pertes autres qu'en capital	1 279 223	(1 279 223)	-
Total	(4 716 948)	960 905	(3 756 043)

Variation des impôts différés

	Solde au 31 décembre 2022	Comptabilisé en résultat	Solde au 31 décembre 2023
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	73 977	1 439	75 416
Actifs au titre des droits d'utilisation	972	(733)	239
Frais d'exploration reportés	(4 776 270)	(1 522 154)	(6 298 424)
Actifs financiers à la juste valeur	55 414	20 220	75 634
Frais d'émission d'actions	155 942	(4 978)	150 964
Pertes autres qu'en capital	461 286	817 937	1 279 223
Total	(4 028 679)	(688 269)	(4 716 948)

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

16. Éventualités et engagements

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives. Cependant, il n'existe aucune garantie selon laquelle ses dépenses seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale aurait un impact fiscal négatif pour les investisseurs. De plus, les règles fiscales concernant les placements accréditifs fixent des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- un an suivant les placements accréditifs; ou
- un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Si la Société n'engage pas de dépenses d'exploration admissibles, elle sera tenue d'indemniser les détenteurs de ces actions de tous les impôts et autres frais occasionnés par le fait que la Société n'ait pas engagé les dépenses d'exploration requises.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a reçu une somme en espèces de 1 000 000 \$ à la suite d'un financement accréditif. Du total du financement accréditif de 2024, aucun montant n'a été utilisé comme frais d'exploration reportés au 31 décembre 2024. La Société a renoncé à des déductions fiscales en rapport avec ces financements accréditifs et un passif lié aux actions accréditives émises en 2024 totalisant 346 154 \$ (294 164 \$ en 2023) a été enregistré comme passif lié aux actions accréditives au moment des émissions. La direction est tenue d'engager des dépenses d'exploration admissibles avant le 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, la portion du passif lié aux actions accréditives est de 346 154 \$ (147 749 \$ en 2023).

17. Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président, le vice-président et le chef des finances. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires et honoraires, incluant les primes et avantages	783 764	763 354
Coûts de la sécurité sociale et cotisations pour régime de retraite	83 321	83 025
Total des avantages à court terme du personnel	867 085	846 379
Rémunération fondée sur des actions	323 632	255 628
Total de la rémunération	1 190 717	1 102 007

Au cours des exercices clos en 2024 et 2023, aucun des principaux dirigeants n'a exercé d'options attribuées dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en \$ canadiens)

18. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice 2024, la Société a payé une somme de 1 783 \$ (nil \$ en 2023) à la conjointe d'un administrateur à titre d'honoraires de consultant. Au 31 décembre 2024, ces sommes ont été comptabilisées dans les frais d'administration dans le compte de « Développement corporatif (analystes et courtiers) » aux états du résultat net et du résultat global et aucun montant n'est à payer.

19. Informations à fournir concernant le capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de poursuivre sa stratégie de croissance interne et d'entreprendre des acquisitions ciblées. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions et acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société se compose de capitaux propres. Le capital de la Société est principalement affecté au financement des frais d'exploration et à des acquisitions de propriétés minières. Afin de gérer efficacement ses besoins en capital, la Société a mis en place une planification rigoureuse et un processus budgétaire pour l'aider à évaluer les fonds requis et s'assurer qu'elle a les liquidités suffisantes pour atteindre ses objectifs au niveau des opérations et de la croissance.

La Société s'attend à ce que sa situation actuelle de capital disponible et sa capacité de financement lui permettront de poursuivre les travaux d'exploration futurs et le développement de ses propriétés minières pour les 12 prochains mois.

La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, sauf si la Société clôture un financement accréditif pour lequel des fonds doivent être réservés pour des dépenses d'exploration. Au 31 décembre 2024, la Société a des fonds réservés à l'exploration pour un montant de 1 000 000 \$ (3 106 820 \$ au 31 décembre 2023).

20. Événement postérieur à la date de clôture

Le 23 avril 2025, la Société a complété un placement privé pour un produit brut de 8 395 176 \$ par une combinaison : de (i) 27 473 627 unités accréditives à 0,182 \$ par unité accréditive pour un produit brut de 5 000 200 \$, et de (ii) 26 115 200 unités ordinaires au prix de 0,13 \$ par unité pour un produit brut de 3 394 976 \$.

Chaque unité accréditive sera composée d'une action ordinaire du capital de la Société et d'un bon de souscription d'actions ordinaires.

Chaque unité ordinaire sera composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'actions ordinaires.

Chaque bon de souscription permettra à son détenteur de souscrire une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,18 \$ pendant une période de cinq ans suivant la date de clôture du placement.

Dans le cadre du droit de Mines Agnico Eagle Mines Limitée (« Agnico Eagle ») de participer à certains placements d'actions de la Société, la Société a conclu une convention de souscription avec Agnico Eagle en vue d'un placement privé sans intermédiaire de 23 103 226 unités (les « unités CDI ») à 0,13 \$ par unité CDI pour un produit brut additionnel de 3 003 419 \$ (le « placement concomitant »). Chaque unité CDI se composera d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription.